



CAMPAGNE DE MOBILITÉ

Adjointes Administratifs

Flash inFO

Le Syndicat National **FO Justice** - **Personnels Administratifs**, vous informe de l'ouverture de la campagne de mobilité des **adjoints administratifs** pour une prise de fonctions au **1^{er} mars 2026**.

Calendrier des opérations :

Date limite de candidature	20 octobre 2025
Publication additif	02 octobre 2025
Date limite de renonciation	10 novembre 2025
Date de publication des résultats	17 décembre 2025

Candidatures des adjoints administratifs du Ministère de la Justice :

Peuvent faire acte de candidature les agents ayant, à la date de publication sur le site Choisir le Service Public (CSP), la qualité de fonctionnaire titulaire ou de contractuel en CDI de catégorie C exerçant des fonctions relevant du corps des adjoints administratifs du ministère de la Justice et de la Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur.

Une partie des postes proposés aux adjoints administratifs est soumise à des entretiens préalables obligatoires avec les recruteurs dont les coordonnées sont indiquées dans l'offre publiée sur le site Choisir le Service Public (CSP). **Il appartient aux agents de solliciter ces entretiens** qui pourront avoir lieu par téléphone ou par visio-conférence.

Les adjoints administratifs doivent compléter, sous format dactylographié, la fiche de candidature, **dans la limite de 7 choix** parmi les postes publiés vacants (PV) ou susceptibles de devenir vacants (PSDV), **aucun autre poste ne pourra être choisi s'il n'est pas dans la liste**, et la transmettre dûment remplie et signée à leur supérieur hiérarchique accompagnée, le cas échéant, des pièces justificatives

Chaque candidature est considérée comme utile et les affectations se feront prioritairement sur les postes vacants.



► **Le dossier de candidature doit comprendre :**

- La fiche de candidatures visée par N+1 et N+2 actuels
- Les pièces justifiant d'une situation particulière, y compris pour les centres d'intérêts matériels et moraux (CIMM)

Pour les postes nécessitant un entretien obligatoire

- Une fiche carrière Harmonie
- Un curriculum-vitae
- Une lettre de motivation si l'agent le souhaite
- Les 3 derniers CREP

Les documents sont adressés, par la voie hiérarchique, aux services gestionnaires des ressources humaines de la direction de rattachement.

Les pièces justificatives adressées après la date fixée pour la réception des candidatures ne pourront par principe pas être prises en compte, sauf si un changement dans la situation personnelle de l'agent est intervenu entre le dépôt de la demande et la date de clôture des candidatures.

Candidatures en détachement des adjoints administratifs extérieurs au Ministère de la Justice

► **Les adjoints administratifs extérieurs au Ministère de la Justice ou membres d'autres corps de catégorie C peuvent candidater par la voie du détachement. Ils doivent transmettre les documents suivants :**

- Le fiche de candidature complétée sous format dactylographié, avec l'avis de leur administration d'origine
- Les pièces justifiant une situation particulière
- Un CV ainsi qu'une lettre de motivation
- Leur dernier arrêté d'élévation d'échelon
- Leurs 3 derniers CREP
- Un état des services

► **L'ensemble des documents doit être envoyé à l'adresse courriel du recruteur indiquée dans l'offre publiée sur le site Choisir le Service Public (CSP)**

Les agents actuellement placés en position de détachement au sein du ministère de la justice dans le corps des Adjoints Administratifs ne disposent pas d'un droit à mutation. Dans l'hypothèse où ils souhaitent un changement d'affectation, il leur appartient de mettre un terme au détachement en cours et de solliciter un nouveau détachement dans l'affectation envisagée.



Les demandes de détachement ne seront examinées qu'après l'examen des demandes de mutation des Adjointes Administratifs du ministère de la Justice

Les agents seront affectés et prendront leurs fonctions le 1^{er} mars 2026 sauf indication contraire dans la liste des postes offerts mentionnant une prise de fonction anticipée ou différée. Une autre date pourra également être convenue entre les services et l'agent.

► Vous trouverez les différentes informations et annexes en [cliquant ici](#)

Le Syndicat National **FO Justice Personnels Administratifs** se tient à votre disposition, n'hésitez pas à prendre contact avec vos représentants ou à l'adresse suivante : pa@fojustice.fr

FO Justice – le 18 septembre 2025

